



Une foire aux questions pour vous répondre

Votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté et vous souhaitez comprendre pourquoi ? Que permet de financer ma TEOM'i ? Voici les réponses à vos questions.

“ Pourquoi augmentez-vous la tarification de la gestion des ordures ménagères ?

Le SMICTOM est, comme beaucoup de structures et comme nous tous, concerné par l'inflation qui touche particulièrement le coût de l'énergie : les factures augmentent, pour faire rouler les camions de collecte et fonctionner les centres de traitement des déchets. D'un côté, les coûts de gestion des déchets ont ainsi augmenté. De l'autre, certaines recettes sont incertaines : par exemple, le prix de vente des matériaux est très changeant et a considérablement chuté ces derniers mois.

Pour boucler son budget, garantir le maintien du service public et préserver le cadre de vie, le SMICTOM doit augmenter les tarifs de gestion des déchets. Il prend cette décision en 2023, alors que la plupart des collectivités l'ont fait dès 2022, voire 2020.

“ De combien ma facture va-t-elle augmenter ?

Pour 4 ménages sur 5, la hausse est comprise entre 11 et 36€. Pour tous les foyers du territoire, cela représente une augmentation d'environ 22%. Celle-ci est équitable socialement, puisqu'elle sera moins importante pour un foyer habitant un logement d'une valeur locative de 1 000€ que pour un foyer habitant un logement d'une valeur locative atteignant 2 000€.

“ Quand cette augmentation prendra-t-elle effet ?

L'évolution tarifaire a pris effet en 2023. Le taux et la nouvelle grille tarifaire s'appliquent pour le calcul de la TEOM'i qui sera facturé lors de la prochaine taxe foncière en 2024.

“ Vais-je payer plus cher un service déjà rendu ?

La TEOMi payée en 2023 via l'avis de taxe foncière finance le service apporté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Le processus de calcul de la TEOMi est long et complexe. C'est pourquoi les données de production de déchets utilisées pour déterminer la part variable sont celles de l'année antérieure.

Chaque année, la collectivité calcule la part variable à partir de la dernière donnée annuelle connue. Elle doit après vérification, indiquer pour chaque local imposable l'année (N-1), le montant de la part variable calculée pour l'année N. Ce montant est transmis via le fichier d'appel à la DGFIP. Le Service des Finances publiques procède ensuite à la consolidation de l'ensemble des données fiscales, et transmet fin d'été les avis de taxe foncière aux habitants.

“ Une facture plus élevée pour un service qui diminue ?

La collecte en porte-à-porte une fois tous les 15 jours répond au juste besoin des usagers. Près des trois quarts des habitants n'utilisaient déjà le service qu'une fois toutes les deux semaines. Cela a eu de nombreux effets bénéfiques pour une qualité de service égale : réduction des km parcourus par les camions, réduction de l'impact environnemental, réduction du coût de la collecte à répercuter sur l'utilisateur. Un service dont on réduit les impacts négatifs, c'est un meilleur service pour tout le monde.

“ Il était possible d’anticiper et d’éviter cette hausse ?

Le contexte international qui influence fortement le coût de l’énergie pouvait difficilement être anticipé. De même, le prix des matériaux revendus est très variable et dépend des marchés mondiaux.

Le SMICTOM a cependant anticipé les investissements à réaliser conformément aux évolutions réglementaires (parmi lesquelles l’extension des consignes de tri et la mise en place de filières dans les déchèteries) en activant d’autres leviers. Le déploiement de la collecte en point d’apport volontaire, moins coûteuse que la collecte en porte-à-porte, et le passage à la collecte une semaine sur deux ont permis de maîtriser les coûts s’imposant au SMICTOM. C’est ce qui lui permet aujourd’hui de limiter la hausse des tarifs de gestion des déchets.

“ Etait-il possible de financer autrement la gestion des déchets ?

Le SMICTOM a réalisé toutes les économies compatibles avec le maintien d’un service de gestion des déchets de qualité et le respect du cadre réglementaire. La vente de l’énergie issue du traitement des déchets (S3T’ec) ne représente qu’une petite partie des recettes du SMICTOM et n’offre pas de marge de manoeuvre suffisante pour couvrir les coûts du service. Le coût de gestion des ordures ménagères, qui alimentent l’unité de valorisation énergétique, reste d’ailleurs plus élevé que celui des autres types de déchets comme les emballages par exemple. Il impacte donc directement le coût du service pour les habitants.

“ Etait-il moins coûteux pour les usagers de ne pas mener de politique de réduction des déchets ?

La réduction de la production de déchets est un objectif national. Au-delà des enjeux environnementaux de cette réduction qui nous concernent tous, la gestion des déchets coûte de plus en plus cher à la collectivité. La taxe générale sur les activités polluantes que doit payer le SMICTOM via S3T’ec par les activités d’enfouissement et de valorisation énergétique des déchets a augmenté. Le coût du traitement des déchets aussi.

La politique de réduction est donc bénéfique sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan financier : moins de déchets, c’est moins de coûts de fonctionnement du service à répercuter sur les foyers. C’est d’ailleurs le contenu de la poubelle grise qui coûte le plus cher au SMICTOM et donc à l’habitant : plus de la moitié du prix payé par ce dernier pour la gestion de ses déchets provient des ordures ménagères (43€ sur 80€ au total en 2021) !

“ Puis-je faire quelque chose pour limiter cette hausse ?

Le SMICTOM met en oeuvre un plan de prévention des déchets à travers un programme d’actions concrètes comme par exemple : le tri à la source des biodéchets, l’intensification du réemploi, le lancement de nouvelles filières de valorisation pour diminuer le recours à l’enfouissement, etc. L’ensemble de ces actions a pour objectif de permettre à chacun de réduire ses déchets et donc d’agir collectivement sur la taxe !

“ Que propose le SMICTOM SE 35 pour m’aider à réduire mes déchets ?

La priorité, c’est réduire la quantité de déchets qui finissent dans votre poubelle grise. Les marges de progrès existent, même si beaucoup a déjà été réalisé. Les actions menées par le SMICTOM visent à faire baisser la quantité de déchets produite et donc votre facture.

Le SMICTOM met en oeuvre un Plan de prévention des déchets à travers une quinzaine d’actions concrètes (sensibilisation, déploiement de solutions de compostage, soutien des acteurs de la réparation, etc.). Il oeuvre également en faveur du réemploi en créant des zones dédiées dans les Valoparcs de Janzé et Châteaugiron.

Les biodéchets (préparation et restes des repas, gaspillage alimentaire) représentent encore plus d’un tiers du contenu de votre poubelle grise. Des composteurs individuels ou collectifs sont en cours de déploiement pour vous permettre de faire autrement. Biodéchets valorisés, poubelles grises allégées !

“ Pourquoi c’est important de réduire la production de déchets ?

Le meilleur déchet, c’est celui que l’on ne produit pas ! La réduction des déchets est un défi présent qui conditionne notre avenir. Maîtrise des coûts de gestion des déchets, économie de ressources et préservation de l’environnement : autant de bonnes raisons collectives pour que chacun s’y mette.

“ À quoi va servir cette augmentation ?

Cette augmentation permet avant tout d’équilibrer le budget primitif. Le budget doit permettre de poursuivre les politiques engagées par le SMICTOM au bénéfice de l’intérêt général. Celles-ci visent la préservation du cadre de vie à travers une collecte et un traitement efficaces des déchets, la préservation de l’environnement à travers la réduction du tonnage de déchets et le développement de l’économie circulaire à travers le soutien au réemploi et à la réparation.

“ Cela aurait-il coûté moins cher de conserver le centre de tri de Vitré ?

Le coût du maintien du centre de tri de Vitré aurait été beaucoup plus important que les économies réalisées en carburant. Il s’agissait d’une infrastructure vieillissante qui n’aurait pas obtenu de soutien financier de la part de l’éco-organisme Citeo. La fermeture du centre de tri de Vitré répondait donc à un impératif de bonne gestion, dans le souci de limiter le coût du service pour les habitants.

“ Les efforts déjà faits ne paient pas ?

Le contexte global a certes des effets qui peuvent avoir tendance à masquer les efforts que vous avez déjà fournis. Mais ces efforts et leurs conséquences sont bien réels ! Parmi les réussites, on peut citer les 150 000 km parcourus en moins par les camions de collecte (et autant d’émissions de CO2 économisées), une plus grande valorisation de vos déchets (et une diminution en conséquence de leur impact sur l’environnement), ou encore une quantité de déchets produite par habitant inférieure aux moyennes régionale et nationale.

Enfin, tous les progrès réalisés permettent de maintenir le coût du service offert par le SMICTOM dans la fourchette basse du coût moyen des services comparables en France.